

COMMUNIQUE DE PRESSE

Prise de position du Comité supra-partis contre les passeports et les cartes d'identité biométriques suite au Communiqué de Presse de l'Office fédéral de la police (fedpol) du 18 février 2009

Wil SG, le 20 février 2009

Le Communiqué de l'Office fédéral de la police (fedpol) du 18 février 2009 (<http://www.fedpol.admin.ch/fedpol/fr/home/dokumentation/medieninformationen/2009/2009-02-18.html>) porte le titre et livre l'argument principal : "La carte d'identité restera sans puce. La carte d'identité suisse continuera d'être émise sans puce. A partir de 2010, seul le passeport sera muni d'une puce électronique. Selon l'Office fédéral de la police, toute autre information est fausse."

Ces informations de la fedpol induisent en erreur et donnent l'illusion, qu'il s'agit ici de nouveaux développements ou même, d'une nouvelle décision. En vérité, ceci n'est qu'une reprise de faits, déjà connus depuis des mois. Le Conseil fédéral n'a à ce jour, jamais pris une décision QUANT A LA DATE à laquelle des Cartes d'identité biométriques seront introduites. Seule la date du 1 mars 2010 fut fixée par le Conseil fédéral pour l'introduction des Passeports biométriques.

Dans le Communiqué de Presse de la fedpol, de telles formulations sont utilisées :

"La carte d'identité restera sans puce"

"La carte d'identité suisse continuera d'être émise sans puce. A partir de 2010, seul le passeport sera muni d'une puce électronique."

"Jusqu'à nouvel avis, la carte d'identité continuera quant à elle d'être émise sous sa forme actuelle, à savoir sans puce. On ignore si une carte d'identité munie d'une puce sera émise un jour et, le cas échéant, si une carte d'identité sans puce pourrait alors être établie en parallèle."

Ces formulations créent l'impression fallacieuse auprès des Média et des Electrices et des Electeurs, que l'objet de la Votation du 17 mai 2009 ne portera pas sur les Cartes d'identité biométriques.

La réalité est que lors de la Votation précitée, il s'agira pourtant bel et bien, et directement de l'introduction-acceptation ou NON des Cartes d'identité biométriques. L'Arrêté fédéral sur lequel le Souverain devra se prononcer le 17 mai 2009 donne, au seul Conseil fédéral, la compétence de décider EN TOUT TEMPS de passer à l'introduction des Cartes d'identité biométriques, SANS que le Parlement ou le Souverain, n'aient par la suite, et plus JAMAIS voix au chapitre. La phrase : "Jusqu'à nouvel avis" qui figure dans le Communiqué de Prese de la fedpol, apporte la preuve que cette formulation complètement vague, qui n'engage à rien et ouverte, laisse effectivement toute latitude ultérieure au Conseil fédéral.

Dans Arrêté fédéral sur lequel le Souverain devra se prononcer le 17 mai 2009 il est pourtant clairement fait mention :

„1. Loi du 22 juin 2001 sur les documents d'identité⁵ Art. 2, al. 1, let. a, al. 2^{bis} à 2^{quater} et 4:

2^{ter} Le Conseil fédéral définit les types de documents d'identité munis d'une puce et les données qui doivent y être enregistrées.“

Créer ainsi l'illusion, avant la Votation du 17 mai 2009, qu'il ne s'agira alors pas de se prononcer sur l'introduction des Cartes d'identité biométriques, c'est grossièrement induire les Electrices et les Electeurs suisses en erreur !

En date du 12 mars 2008, Madame la Conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf déclara sans aucune ambiguïté à la Tribune du Conseil national : "Le Conseil fédéral a prévu dans le projet, au vu de réflexions ayant trait à la sécurité, qu'à une date ultérieure, les Cartes d'identité seront aussi équipées de données biométriques." Au début de ce Débat, le Conseiller national Hugues Hiltbold (RL/GE) a présenté ces points au nom de la Commission, de manière tout aussi claire : "Cet arrêté fédéral prévoit l'introduction du passeport et des documents de voyage comportant des données électroniques dès 2009. Ce projet permet d'une part l'échange de notes entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise du règlement de la Communauté européenne sur les documents d'identité et, d'autre part, il autorise que des données biométriques puissent être introduites dans les documents d'identité. ... La Commission des institutions politiques a voté cet arrêté fédéral, qui introduit les passeports biométriques et documents de voyage, par 17 voix contre 2 et aucune abstention, lors de sa séance du 22 février dernier."

Tout aussi clairement, et depuis cette date, voici le texte qui figura pendant des mois sur le Site de la fedpol dans son document d'information "Questions fréquentes concernant l'introduction définitive des données biométriques dans les passeports suisses (passeport 10)" et qui décrit - sans équivoque - l'introduction de Cartes d'identité biométriques :

http://freiheitskampagne.ch/pdf/Fedpol_Infoblatt_urspruengliche_Fassung_Aug_bis_Dez_2008.pdf :

10. Warum soll in Zukunft auch eine biometrische Identitätskarte (IDK) eingeführt werden?

Bei der Identitätskarte (IDK) wäre es derzeit international und rechtlich möglich, eine Wahlmöglichkeit für eine IDK mit bzw. ohne biometrische Daten zuzulassen. Dies wäre aber nicht sinnvoll: ... Daher sollen in einem zweiten Schritt auch bei der IDK biometrische Daten eingeführt werden, um dasselbe Sicherheitsniveau wie beim Pass zu gewährleisten. Verschiedene europäische Staaten haben biometrische IDKs bereits eingeführt oder stehen kurz davor. Im Ausländerausweis müssen europaweit demnächst biometrische Daten eingeführt werden. Die IDK für Schweizer Bürgerinnen und Bürger soll mindestens gleich sicher und zuverlässig sein wie Ausländerausweise."

Voici sa traduction française par le Comité (l'original en français n'est plus disponible sur le Site de la fedpol)

10. Pourquoi une Carte d'identité biométrique, doit-elle aussi être introduite à l'avenir ?

Concernant la Carte d'identité, il serait pour l'heure possible, tant d'un point de vue politique que juridique, d'autoriser une possibilité de choix entre une Carte d'identité avec ou sans données biométriques. Ceci ne ferait pas de sens. ... De ce fait, et dans une deuxième étape, l'on doit introduire des données biométriques, aussi dans les Cartes d'identité, afin de garantir le même niveau de sécurité qu'avec le Passeport. Divers Pays européens ont déjà introduit des Cartes d'identité biométriques ou vont le faire sous peu. Les Passeports - à travers toute l'Europe - devront bientôt être équipés de données biométriques. La Carte d'identité des Citoyennes et Citoyens suisses doit être au moins aussi sûre que les Passeports."

En regard de l'extrême clarté de telles affirmations et déclarations d'intentions, il est d'autant plus étrange que la même fedpol publie maintenant un Communiqué de Presse si anodin (sic !) et qui induit en erreur avec l'argument : "La carte d'identité suisse continuera d'être émise sans puce. A partir de 2010, seul le passeport sera muni d'une puce électronique. Selon l'Office fédéral de la police, toute autre information est fausse."

Dès l'information connue que le Référendum avait abouti, et qu'une Votation populaire en découlerait, ce fut «justement» la question 10 qui fut changée sur le document d'information du Site Internet de la fedpol. ... et ce ne fut pas que la réponse qui y fut changée, mais toute la formulation de la question en affaiblissant sa signification et portée, malgré le fait que l'ensemble du reste du document resta - au mot à mot - totalement inchangé !

Dès le 24 décembre 2008 (date à laquelle le Document pdf ci-après fut modifié pour la dernière fois)

http://www.schweizerpass.admin.ch/etc/medialib/data/passkampagne.Par.0016.File.tmp/20081223_FAQ_Pass_10%20v00-50_fr.pdf

voici ce qui reste de la version précédente :

10. Y aura-t-il aussi une carte d'identité biométrique à l'avenir, en plus du passeport biométrique?

L'introduction du nouveau passeport électronique n'entraînera pas de changements en ce qui concerne la carte d'identité. Cependant, il est vrai que la carte d'identité actuelle est en usage depuis 1995 (avec certaines modifications en 2003) et qu'elle devra être renouvelée à moyen terme. C'est pour cette raison que plusieurs variantes font déjà l'objet d'un examen à l'heure actuelle dans le cadre d'une étude de faisabilité. Le Conseil fédéral se basera sur les résultats de cette étude pour décider s'il compte introduire à l'avenir une carte d'identité munie de données biométriques. Un autre projet est à l'étude actuellement concernant l'adoption d'une identité électronique utilisable dans le commerce électronique (e-commerce) ou dans les relations électroniques avec les autorités (e-government).

Le même document peut être trouver sur

http://freiheitskampagne.ch/pdf/fedpol_information_version_reformule_depuis_dec_2008.pdf

Au cours des Débats au Conseil national et aux Etats, la proposition déjà avalisée par le Conseil national de la liberté de choix - contraire à celle du Conseil fédéral - au sujet de la Carte d'identité fut à nouveau supprimée par la Chambre haute. Pour plus de détails à ce sujet :

http://freiheitskampagne.ch/pdf/Einfuehrung_von_biometrischen_IDs.pdf

Cette opportune (sic !) et belle re-formulation (re-sic !) du document d'information sur le Site de la fedpol et sa publication d'un Communiqué de Presse, afin de soudain faire croire qu'une Carte d'identité biométrique ne sera pas introduite, voire dans un avenir incertain, ne suffisent pas à changer certaines réalités. Avec cet Arrêté fédéral, le Parlement a docilement suivi la demande du Conseil fédéral, qui ne voulait plus que des Cartes d'identité biométriques, et lui a aussi délégué la compétence de décision exclusive, quant à la date de leur introduction.

Sans Votation et rejet par le Souverain de cet Arrêté fédéral, il sera trop tard, tant pour le Parlement, que pour le Souverain, qui n'a qu'une garantie et sécurité, en votant NON le 17 mai 2009. Ainsi, le Conseil fédéral devra soumettre un nouveau projet au Parlement, dans lequel cette liberté de choix des Citoyennes et Citoyens suisses pour les CI (ET PASSEPORTS !), leurs soit réellement garantie par la Loi.

Au nom du Comité

Benoît Gaillard
Contact Romandie
079 773 47 61

Robert Devenoges
Contact Suisse alémanique
079 837 86 81

**Comité supra-partis contre les passeports
et les cartes d'identité biométriques**

Case postale 268

9501 Wil SG

www.freiheitskampagne.ch

info@freiheitskampagne.ch